

Mon décompte de pension à taux plein

Vous venez de réceptionner votre décompte de pension au temps plein. C'est un document dans lequel y figurent les informations de carrière relatives à votre situation familiale, votre dernière situation indiciaire, une estimation du montant de votre retraite et la date d'effet du paiement de votre pension.

Ce décompte vous permet de vérifier si toutes les données saisies ont bien été prises en compte.

Une retraite à taux plein, de quoi s'agit-il exactement ?

Si vous justifiez d'un nombre suffisant de trimestres d'assurance retraite ou si vous avez atteint un certain âge, cela vous donne droit **automatiquement** à une retraite à taux plein.

Cela signifie que vous percevrez 100 % du montant de votre pension au moment de liquider vos droits à la retraite, **sans minoration ou sans décote**.

Une retraite de base à taux plein, quelles sont les conditions d'attribution ?

Le nombre de trimestres d'assurance retraite ou l'âge qui donne droit à une retraite de base à taux plein varient selon votre **année de naissance** et selon que vous êtes fonctionnaire de **catégorie sédentaire ou active**.

Les emplois de catégorie active ou sédentaire, quelle distinction dans la fonction publique ?

Un emploi public de catégorie active est un emploi (classé par arrêté ministériel) qui présente un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite. Sont, par exemple, concernés les sapeurs-pompiers ou des emplois dans le secteur médical.

A noter que les agents contractuels ne sont pas concernés.

Tout emploi public qui n'est pas classé en catégorie active est considéré comme **un emploi de catégorie sédentaire**.

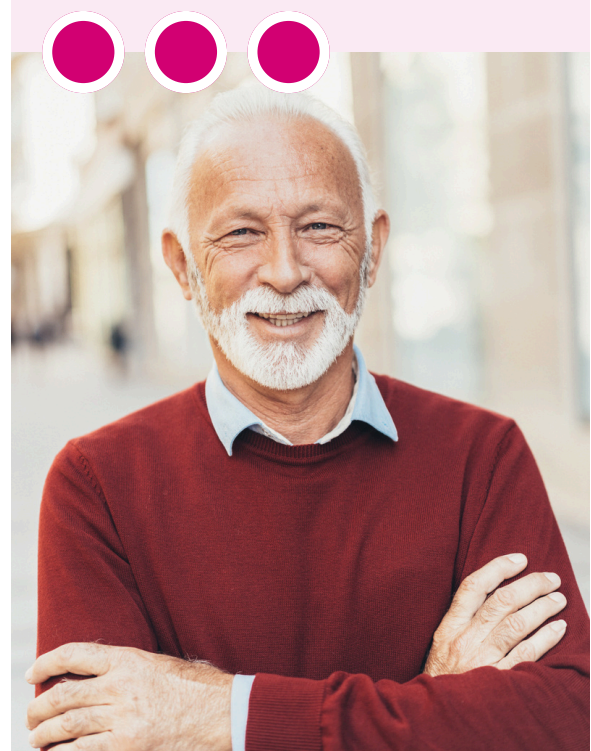
LEXIQUE :

Trimestres en constitution de droit : trimestres requis pour bénéficier d'une pension dans la fonction publique.

Trimestres liquidables : trimestres réalisés dans la fonction publique.

Durée d'assurance : trimestres tous régimes confondus (l'ensemble de la carrière).

Pourcentage de liquidation : dépend du nombre de trimestres liquidables et du nombre de trimestres requis en constitution de droit.





Que faut-il vérifier sur mon décompte de pension ?

Décompte définitif de pension CNRACL
Bénéficiaire : **Yvelines DECOTE**

Règlementation : 2003

1. Situation de l'agent auteur du droit
Nom patronymique : **TAUX PLEIN** Prénom : **Yvelines**
N° de sécurité sociale :
Type de pension : **Pension normale** 1
Date de la demande : 18/01/2021
Date de radiation des cadres : 01/07/2013 2
Emploi - grade : **REDACTEUR PRINCIPAL**
Indice brut retenu pour la liquidation : **516** 3
Echelle/ Groupe : - Echelon : 06
Date de nomination : 01/04/2001 Ancienneté globale : 02a 06m 00j

2. Résultat
Attribution du droit
Droit à pension : Oui
Motif : Pension normale (âge révolu)
Trimestres en constitution du droit : 93
Date d'ouverture du droit : 08/11/2021
Date pour recherche du taux plein : 08/11/2019
Date de liquidation : 08/11/2021
Date d'effet du paiement : 08/11/2021

Eléments de calcul
Trimestres liquidables : **75** 4
Durée d'assurance : **106 trim 89,0 j** 5
Durée d'assurance pour calcul coefficient de majoration : 106 trim 89,0 j
Pourcentage de liquidation : **33,6826 %** 6

Pourcentage de calcul : 25,262 %
Droit au calcul du minimum garanti : Non
Traitement annuel servant de base au calcul : 25 085,54 €
Coefficient de NBI : 2,08 %

1 **Votre catégorie de pension** : pension normale, carrière longue, invalidité, personne en situation de handicap ou parent de 3 enfants avant 2012.

2 **Date de fin d'exercice effective** au sein de la fonction publique.

3 **Dernier indice détenu** depuis au moins 6 mois servant à la liquidation de la pension.

4 **Trimestres acquis à la CNRACL** (titulaire) + bonification/majoration (ex : pour enfants...

5 Additions des trimestres acquis au régime général + CNRACL = **durée totale de travail**.

6 75 % du dernier traitement indiciaire retenu / les trimestres d'assurance requis

Décompte définitif de pension CNRACL
Bénéficiaire : **Yvelines TAUX PLEIN**

Montant brut sur la base des services et bonifications	528 €	25,262 % du dernier traitement
Montant du supplément NBI	9 €	
Montant brut estimé	537 €	
Montant net estimé avant prélèvement à la source	488 €	

3. Détail
Détail des périodes

Nature	Services civils		Taux d'activité	Catégorie d'emploi	Durée en constitution du droit			Durée en liquidation		
	DU	AU (inclus)			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
S	02/05/1979	31/12/1979	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
S	01/01/1980	01/05/1980	100,0	A	0	4	1,0	0	4	1,0
T	02/05/1980	31/12/1980	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
T	01/01/1981	31/12/1981	100,0	A	1	0	0,0	1	0	0,0
T	01/01/1982	15/11/1982	100,0	A	0	10	15,0	0	10	15,0
T	16/11/1982	31/12/1982	100,0	A	0	1	15,0	0	1	15,0
T	01/01/1983	08/03/1983	100,0	A	0	2	8,0	0	2	8,0

8 **Montant brut de la pension** (soit 25,262 % du dernier traitement.

9 Montant en supplément pour la **NBI** éventuellement perçue.

10 **Montant net** avant prélèvement à la source.

11 **Services réalisés** à la CNRACL.

12 **Durée d'acquisition** des droits d'assurance (temps qui sert au calcul des trimestres permettant d'ouvrir les droits à la retraite) sous la CNRACL.

13 **Durée** servant au calcul de la **liquidation** retraite CNRACL

! **A contrôler par le bénéficiaire** : la durée en liquidation doit être proportionnelle au taux d'activité.



Décompte définitif de pension CNRACL		
Bénéficiaire : Yvelines TAUX PLEIN		
Montant brut sur la base des services et bonifications	528 €	25,262 % du dernier traitement
Montant du supplément NBI	9 €	
Montant brut estimé	537 €	
Montant net estimé avant prélèvement à la source	488 €	

3. Détail

Détail des périodes

Nature	Services civils		Taux d'activité	Catégorie d'emploi	Durée en constitution du droit			Durée en liquidation		
	DU	AU (inclus)			Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
S	02/05/1979	31/12/1979	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
S	01/01/1980	01/05/1980	100,0	A	0	4	1,0	0	4	1,0
T	02/05/1980	31/12/1980	100,0	A	0	7	29,0	0	7	29,0
T	01/01/1981	31/12/1981	100,0	A	1	0	0,0	1	0	0,0
T	01/01/1982	15/11/1982	100,0	A	0	10	15,0	0	10	15,0
T	16/11/1982	31/12/1982	100,0	A	0	1	15,0	0	1	15,0
T	01/01/1983	08/03/1983	100,0	A	0	2	8,0	0	2	8,0



14
A contrôler : récapitulatif des **périodes d'affiliation** à l'ensemble des régimes (Régime Général + CNRACL). Vérifiez une dernière fois que l'ensemble de vos activités ont bien été décomptées dans le calcul de vos droits.



15
Dernier indice détenu depuis au moins 6 mois servant à la liquidation de la pension.

Total des services en catégorie A (sédentaire)	23	1	29,0	17	4	11,0
Total des services en catégorie B (active)	0	0	0,0	0	0	0,0
Total des services en catégorie C (insalubre)	0	0	0,0	0	0	0,0
Total toutes catégories	23	1	29,0	17	4	11,0

15

Services civils validés		Durée en constitution du droit			Durée en liquidation		
DU	AU (inclus)	Ans	Mois	Jours	Ans	Mois	Jours
02/01/1979	01/05/1979	0	4	0,0	0	4	0,0
Durée globale validée		0	4	0,0	0	4	0,0
Total des durées globales validées		0	4	0,0	0	4	0,0

16

Enfants

Lien	Identification	Date de naissance	Bonification enfant	Majoration de durée d'assurance pour enfant	Majoration enfant
LEG		04/04/1973	Non	Non	Non
LEG		28/12/1982	Oui	Non	Non
Nombre d'enfants ouvrant droit à bonifications			1		

17



16
Récapitulatif des totaux des trimestres d'assurances et liquidables.



17
Les services de contractuels éventuellement transférés à la CNRACL.



18
A contrôler : les **enfants** dont la prise en charge a débuté s'ils ont été élevés pendant 9 ans avant leur 21e anniversaire.